



CONVOCATION

Les membres du Conseil général de Gibloux sont convoqués, conformément aux articles 34 et 38 de la Loi sur les communes (LCo), à la séance du Conseil général qui aura lieu le

Mardi 26 mars 2024 à 19h30
À la salle communale à Farvagny-le-Grand

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4-5 décembre 2023
2. Crédits d'engagement de la commune de Gibloux
 - 2.1 *Gibloux – crédit-cadre pour outils de gestion et programmes informatiques*
 - 2.2 *Gibloux – crédit-cadre pour acquisition de mobilier et entretiens importants*
 - 2.3 *Farvagny-le-Grand – aménagement de modération de trafic*
 - 2.4 *Magnedens – aménagement de modération de trafic*
 - 2.5 *Haut-Gibloux – aménagement de modération de trafic*
 - 2.6 *Gibloux – liaison du réseau d'eau potable avec le réseau du Consortium des Eaux du Graboz (CEG)*
 - 2.7 *Rossens – aménagement d'un couvert en forêt au Bois des Râpes*
 - 2.8 *Villarlod – entretien du chalet du Commun, au lieu-dit « Dessous les Indivis »*
3. Réponse du Conseil communal aux propositions du Conseil général selon l'article 47 du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 3.1 *Proposition no 2023-03 « Ristourne d'impôts sur l'année 2023 »*
4. Réponse du Conseil communal aux postulats du Conseil général selon l'article 47^{bis} du Règlement du Conseil général (RCG)
 - 4.1 *Rapport sur postulat de Philippe Savoy concernant une stratégie immobilière communale et consultation y relative*
5. Rapports de BDO SA sur la fiscalité de la commune et de son plan financier : discussion
6. Règlement du Conseil général – modification concernant le résultat des votes
7. Election
 - 7.1 *Election d'un.e membre à la commission financière pour le cercle de Farvagny*
8. Informations et communications du Conseil communal
9. Informations et communications du Bureau
10. Divers

La commission financière émettra un préavis sur chaque objet qui le requiert selon les dispositions légales.

Le procès-verbal de la séance du 4-5 décembre 2023 ne sera pas lu, il est disponible sur le site internet <https://www.commune-gibloux.ch> et au Secrétariat général.

Le Bureau du Conseil général